Fr C9.
15362
Cesc
Fre
19275

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR GOUPIL-DUCLOS,

Séance du 19 messidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

JE suis chargé de faire hommage au Conseil d'un ouvrage du citoyen Mahias, intitulé : *Géographie moderne de la France, par le cours des fleuves et rivières.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

Le nouvel ordre de choses que l'on s'étoit proposé d'établir au moment de la révolution exigeoit une nouvelle distribution du territoire français : autrement il eût été impossible de faire disparoître ces priviléges et ces usages introduits par le régime féodal, qui, favorisant puissamment les vues du despotisme, formoient, en quelque sorte, au milieu de l'État, autant de nations distinctes que l'on comptoit de provinces.

Ces priviléges abusifs étoient absolument incompatibles avec le régime de l'égalité, qui devoit rapprocher les citoyens, leur faire sentir qu'ils ne formoient tous qu'un seul peuple, une seule et même nation, et qu'ils ne devoient tous avoir que les mêmes intérêts.

Ce furent ces considérations qui déterminèrent l'Assemblée constituante à adopter la division départementale : alors les limites des anciennes provinces se trouvèrent confondues ; les priviléges, les usages particuliers furent anéantis, et les droits des citoyens furent par-tout les mêmes.

La distribution de la France se trouvant donc absolument changée, les ouvrages qui renfermoient sa description physique et géographique devenoient évidemment insuffisans.

Celui que je présente au Conseil a pour objet d'en faire connoître la division actuelle.

La méthode dont l'auteur a fait usage est la seule que l'on doive suivre désormais pour la France, puisque les départemens tirent presque tous leur nom des fleuves et des rivières.

Cet ouvrage, que l'autenr semble avoir principalement destiné aux jeunes républicains ; leur facilitera l'étude de l'histoire, en les transportant, pour ainsi dire, sur les lieux qui ont été tant de fois le théâtre de la valeur française.

Sous ces divers rapports, l'ouvrage du citoyen Mahias me paroît digne de l'accueil du Conseil.

Je demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de l'hommage que je fais en son nom, et le dépôt à la bibliothèque de l'exemplaire que je remets sur le bureau.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7e.